



## Pièces à fournir pour une demande d'inscription de SPFPL au tableau de la Section A de l'Ordre des pharmaciens

Art. R. 4222-3-1 du code de la santé publique

La demande d'inscription d'une société de participations financières de profession libérale de pharmaciens d'officine est adressée par un mandataire commun désigné par les associés. Elle est accompagnée des pièces suivantes :

- ✓ Un exemplaire des statuts de la société
- ✓ Un récépissé du dépôt au greffe chargé de la tenue du registre du commerce et des sociétés du lieu du siège social de la demande d'immatriculation de la société
- ✓ La liste des associés mentionnant, pour chacun d'eux, la catégorie de personnes ou de sociétés mentionnée à l'article R. 5125-24-2 au titre de laquelle il est associé et la part de capital qu'il détient dans la société
- ✓ Toute convention relative au fonctionnement de la société ou aux rapports entre associés

La demande d'inscription est accompagnée, le cas échéant, d'une note d'information désignant les sociétés d'exercice libéral dont des parts ou actions du capital social sont détenues, à sa constitution, par la société de participations financières de profession libérale et précisant la répartition du capital qui résulte de ces participations pour chacune d'entre elles

**Pour tout renseignement contacter les conseils régionaux de la Section A**

<http://www.ordre.pharmacien.fr>